

24 commerces ont dû fermer boutique

Depuis le début du confinement, pas moins de 24 commerces ont fermé leurs portes. Conséquence : 346 personnes se sont trouvées sur le pavé. Au ministère du Travail, on indique qu'une investigation a déjà démarré sur ces fermetures d'entreprises. « 134 employés n'ont pas reçu leur salaire de mars, alors que 71 n'ont eu droit qu'à un salaire réduit. 24 commerces ont mis fin à leurs activités alors que 98 sont obsolètes » explique Pavan Baichoo, conseiller au ministère du Travail. Il ajoute que pas moins d'une trentaine d'entreprises font face à des difficultés financières en ce moment.

Pavan Baichoo explique que les effectifs du ministère seront renforcés pour accélérer les

enquêtes. Le ministre Soodesh Callichurn suit lui-même cette affaire de près avec ses officiers. « Au cas où la compagnie qui a licencié aurait perçu l'aide gouvernementale, il y aura définitivement une enquête. Dès que le confinement prendra fin alors on traitera un maximum de cas quotidiennement. Des poursuites judiciaires ne sont pas exclues », prévient-il.

Le ministre des Finances, Renganaden Padayachy, a clairement fait comprendre que l'État vient en aide aux entreprises pour qu'il n'y ait pas de licenciement. À la MRA, on explique qu'un employeur est exclu du régime s'il a bénéficié des fonds et n'a pas payé ses employés pour les mois de mars et d'avril 2020, ou s'il a licencié un seul employé pendant la période du 'lockdown'.

Ashwin Kanhye
ashwinkanhye@defimedia.info

Kevin Ramkaloan : « Pas de licenciement car il y a un soutien de l'État »

Le Chief Executive Officer (CEO) de Business Mauritius, Kevin Ramkaloan, est formel. Pour lui, le message du ministre des Finances Renganaden Padayachy est bien passé. « Pour ceux qui reçoivent jusqu'à Rs 50 000 comme salaire, il n'y aura pas de licenciement. Le gouvernement aide déjà les entreprises à travers, le Government Wage Assistance Scheme », fait-il comprendre. Kevin Ramkaloan indique que Business Mauritius approuve l'action du gouvernement. Il souligne également que si des entreprises ont bénéficié de cette aide et ont procédé à des licenciements, elles doivent rembourser.

EXPLIK OU KA UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

COMMENT NOUS CONTACTER ?

WhatsApp :
5 256 51 54

email :
xplikouk@defimedia.info

SMS :
5 256 51 54

Téléphone :
211 1213

N'oubliez pas de nous
indiquer vos
coordonnées pour que nous
puissions vous contacter.

Reaz Chuttoo : « Comment l'argent pourra-t-il arriver chez un employé licencié ? »

Le président de la Confédération des travailleurs du secteur privé (CTSP), Reaz Chuttoo indique que le ministre des Finances a parlé sans se soucier de la situation actuelle de certains travailleurs, établissant des règles pour le futur. « Il n'a pas pris en considération que plusieurs personnes ont déjà perdu leur emploi. Il n'a pas annoncé comment venir en aide à ces personnes. Si les patrons ont fini de licencier, la MRA va leur réclamer de l'argent. Mais comment payer l'employé licencié. Est-ce qu'il doit s'enregistrer sous le 'Self-Employed Scheme' ? », se demande-t-il.

Il soutient aussi que le gouvernement n'a pas bien compris ce qu'était un 'self employed' ni ce que couvrait le secteur informel. « Tous ceux qui travaillent dans le secteur formel ont le soutien du gouvernement en termes de salaire. Par contre dans le secteur informel, le patron est souvent le travailleur en question. Il ne reçoit pas un sou s'il ne fait rien. Les Rs 5 100 sont dues du 20 au 30 mars. Quand le ministre des Finances a annoncé que la somme de Rs 2 550 serait octroyée pour le mois d'avril, cela a été comme une insulte », souligne-t-il.